

# NOS DÉPÊCHES DU JOUR ET DE LA SOIRÉE AU PARLEMENT LA CHAMBRE

La Commission du budget

## M. Ribot devant la Commission

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui pour entendre le président du conseil.

M. Lockroy, président, résumant la discussion générale, dit que la commission a accepté la volonté de maintenir la politique d'incorporation en votant une proposition dans ce sens et qu'elle désire la réalisation de nouvelles économies.

## Déclaration de M. Ribot

M. Ribot déclare que, bien que souffrant, il a tenu à se rendre à l'invitation de la commission. Il remercie M. Lockroy des paroles qu'il a prononcées. En ce qui concerne le budget extraordinaire, M. Ribot déclare qu'il est opposé à son établissement. L'exposé des motifs n'a nullement visé des ressources d'emprunt ni pour les garanties d'intérêt ni pour la marine.

Quand le projet relatif à ce dernier ordre de dépenses sera présenté, M. Ribot indiquera ses ressources, sans emprunt.

Le ministre Ribot explique qu'il a dû escompter une augmentation du droit sur les successions au profit du budget.

Il laisse de côté, les sommes à espérer de la réforme des boissons, en raison des engagements pris, depuis si longtemps, et qui ont été réalisés sans peine qu'on aboutit à un avortement. Mais, sauf cette exception, toutes les recettes doivent être d'abord consacrées à l'équilibre du budget.

M. Lockroy demande si le gouvernement ne pourrait pas prendre l'initiative des économies.

M. Ribot s'engage volontiers à faire un effort dans ce sens.

M. Doumer demande qu'il soit bien entendu que, si le gouvernement propose une dépense nouvelle pour l'augmentation des effectifs, il fait cette proposition sous sa responsabilité.

M. Ribot répond que le gouvernement l'entend bien ainsi.

M. Boudenoot demande si le gouvernement a tenu compte des indications relatives, non pas à des augmentations, mais à des réductions de dépenses. Par exemple, le gouvernement a-t-il songé à l'unification des services de voirie ? On en attend plusieurs millions. C'est une réforme facile à faire.

M. Ribot dit que le budget n'en a pas fait état, mais qu'il insiste en faveur de cette unification qui, dit-il, donnera une vingtaine de millions.

M. Ribot dit qu'il est prêt à tenir compte de toutes les propositions d'économies, compatibles avec la marche des services publics.

M. Dubout parle du budget de la marine et insiste sur le point de vue des économies. M. Ribot répond que le conseil supérieur de la marine étudie les efforts des puissances étrangères à cet égard et qu'il a fait l'effort.

M. Dubout demande que les vérifications de dépenses dans les divers ministères soient plus rigoureuses.

Un contrôle plus rigoureux devrait être exercé.

M. Ribot dit que, dans certains ministères, on a la fâcheuse habitude d'empêcher les crédits. Cela tient, en partie, à la spécialisation extrême des crédits, sans aucune faculté de virement. A l'étranger, cette spécialisation est moins rigoureuse.

Mais le ministre ne veut pas paraître empier sur le contrôle parlementaire.

M. Marty dit que des échanges de vues devaient avoir lieu uniquement au point de vue général.

M. Cavagnac dit que les observations de M. le président du conseil n'ont peut-être pas été encouragées au point de vue des économies. Mais on arriverait à la procédure à suivre pour servir à ces économies. Le gouvernement semble accepter de prendre l'initiative de recherches nouvelles.

M. Ribot répond affirmativement. C'est un geste de bonne volonté. Mais l'effort doit être fait d'accord avec les rapporteurs ; et l'on ne doit pas attendre des résultats bien considérables.

M. Doumer rappelle que, l'année dernière, un projet relatif à l'apport de notables économies.

M. Ribot constate que le projet primitif avait demandé 90 millions d'augmentations nouvelles.

Le projet rectifié ne réduisait que relativement ce qui avait été demandé. Les situations se sont donc pas les mêmes.

M. Camille Pelletan demande avec quoi on payera le budget de la marine qui est annoncé.

M. Ribot répond que la question est réservée, mais en principe. Le programme consiste à dégrever 100 millions en deux ans, mais tout est réservé.

M. Lockroy demande si le gouvernement compte essayer d'apporter des chiffres nouveaux, pour réaliser lui-même des économies, en dehors de celles que les rapporteurs trouveraient ultérieurement.

M. Ribot répond qu'il ne peut pas s'engager à autre chose qu'à faire un examen des dépenses et à leur réduction, mais qu'il sera sérieux avec la collaboration des rapporteurs.

M. Cavagnac trouve cette formule moins complète que celle que le président du conseil avait présentée. Avant que les rapporteurs fassent leur travail, le gouvernement se veut-il pas en entreprendre un ?

M. Ribot dit qu'il n'y a pas d'opposition, mais il désire que les rapporteurs se saisissent à l'avenir.

M. Barthès demande que les recherches soient, non pas seulement sur les augmentations de dépenses, mais sur l'ensemble du budget.

M. Doumer parle dans le même sens.

M. Ribot dit qu'il ne demande qu'une chose : arriver le plus tôt possible à un chiffre le plus élevé possible d'économies.

M. Lockroy remercie le président de ses explications.

M. Ribot se retire.

## Proposition Millerand

M. Millerand dépose la proposition suivante : La commission du budget, après avoir entendu le président du conseil, a l'honneur de proposer, pour le budget de l'exercice 1900, les nouvelles propositions de dépenses, en s'inspirant des résolutions précédentes qu'elle a adoptées.

Par 17 voix contre 12, la proposition Millerand est repoussée.

## Autres propositions

M. Boudenoot dépose la proposition suivante : La commission du budget prend acte des déclarations du gouvernement de présenter très prochainement pour chaque ministère des propositions nouvelles faisant état du plus grand nombre d'économies possibles.

M. Dubout présente la proposition suivante :

La commission, après avoir entendu M. le président du conseil, maintient sa résolution d'équilibrer le budget avec des réductions de dépenses.

Par 22 voix, la proposition de M. Boudenoot est adoptée.

## Nominations du rapporteur général

La commission a procédé ensuite à la nomination du rapporteur général.

Il y a eu 32 voix.

Les voix se sont ainsi réparties : M. Cocher, 19 voix. M. Doumer, 12 voix.

M. Cocher a été nommé rapporteur.

En somme, la Commission du budget, en nommant comme rapporteur général l'opportuniste Cocher, a prouvé qu'on était en droit de s'attendre d'elle aucune mesure favorable à la classe laborieuse.

En rejetant successivement les deux propositions de Millerand, la majorité de la commission prouve que son évolution vers le ministère est complète.

## LA SEANCE

Paris, 27 mai. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

Les victimes d'erreurs judiciaires. M. Pourquoy de Boisserin demande l'urgence pour le projet de loi adopté par le Sénat sur la révision des procès criminels et correctionnels et les indemnités à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires.

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté.

## LA QUESTION JUIVE

On reprend la discussion de l'interpellation de M. Denis, sur la question juive.

Discours de M. Naquet

M. Naquet monte à la tribune et s'exprime en ces termes au milieu d'un silence attentif :

Je ne me dissimule pas qu'il est décevant de ne pas être considéré comme plaidant pro domo. Mais je considère d'autre sentiment national que le sentiment national français.

J'ai toujours prêché à mes coreligionnaires la fusion dans la grande masse des citoyens, et je considère comme un devoir pour moi de venir répondre aux attaques adressées aux juifs, à la campagne de haine menée contre eux.

Il y a dix ans que l'antisémitisme s'affiche à toutes les occasions. Il convient de répondre du haut de la tribune à toutes les accusations.

M. Denis a parlé d'Israël Levantain. Le cas de Levantain m'intéresse fort peu. Si l'on commet des actes répréhensibles et qu'on l'a révoqué, on a bien fait de prendre cette mesure contre lui.

On lui a prêté un mot par lequel il prétendait appartenir à une aristocratie. En tout cas, il ne paraît pas appartenir à l'aristocratie de l'intelligence. (Rires.)

On a dit qu'en Algérie, des juifs étaient enrôlés pour aller voter. Si une élection s'était faite ainsi, j'en aurais invalidé comme vous en aurais invalidé déjà, par un impérialisme clérical.

Si l'antisémitisme consistait uniquement dans la discussion du dogme et des idées maîtresses de la religion juive, je serais volontiers antisémite.

M. Gérauld-Richard me demandait l'autre jour si je n'allais pas bientôt me faire baptiser. Je puis le rassurer, je n'ai pas le désir de me faire baptiser, que je ne songerais à me faire circoncire si je ne l'étais déjà.

M. Faberot. — Que l'Etat se sépare de toutes les religions, et la difficulté sera tranchée !

M. Naquet. — L'antisémitisme est un phénomène général. Il s'est produit dans tous les temps et dans tous les pays. Il s'est produit dans l'antiquité et dans le moyen-âge comme dans le monde moderne. Cela n'indique ni une supériorité ni une infériorité ; c'est une course humaine.

Dans le monde antique, le caractère de l'antisémitisme était surtout religieux. Les juifs constituaient une classe d'hommes séparés des autres par leurs pratiques, par leurs dogmes. On leur prêtait, par suite, toutes sortes de superstitions, et on les considérait comme les auteurs de tous les maux.

En l'époque moderne, l'antisémitisme a pris un caractère plus matériel. Les juifs ont été considérés comme des agents de commerce, et on les a accusés de tous les crimes de cupidité.

M. Denis a déclaré qu'il ne voulait pas de violence contre les juifs, mais il a fini par dire qu'il fallait les expulser.

M. d'Hugues. — S'ils ont volé !

Rouanet. — Par l'expatriation révolutionnaire !

M. Naquet. — C'est toujours la fable du moineau et du chat. Le chat croque le moineau et le moineau vient faire tort à son ami ; mais le chat, dit le fabuliste, trouva la chair du moineau délicate, et cette remarque lui fit aussi croquer l'autre. (Rires et applaudissements.)

Ce ne sont pas les puissants du judaïsme qui souffrent des persécutions, ce seraient les petits, les misérables, comme on a pu le voir par ce qui s'est passé en Russie.

On substitue le mot « juifs » aux mots « aristocrates, financiers », et c'est ainsi qu'on mène une campagne de haine et d'injustice contre la classe qui fait s'élever énergiquement. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Les juifs, répétés et par les rabbins et par les lois d'avilissement, deviennent une classe différente des autres, parlant une langue différente, ayant des idées et des mœurs différentes.

En 1791, les juifs furent affranchis. Dès cette époque, il y avait un parti antisémite. Les antisémites disaient que les juifs ne consentiraient jamais à servir dans l'armée et à entrer dans les fonctions de l'Etat, parce que ces fonctions sont mal rémunérées. Ils se sont trompés.

En 1807, Napoléon convoqua une sorte de concile des rabbins, un Sanhedrin, dans lequel il fut déclaré que les prescriptions juives sont de deux sortes : les prescriptions religieuses, dont l'observance est de règle absolue, et les prescriptions politiques, qui doivent tomber devant les lois contraires de la nation.

Les juifs se sont livrés au grand commerce, ils sont entrés dans l'armée et dans les grandes fonctions de l'Etat.

On leur reproche aujourd'hui d'être devenus de grands agitateurs. L'agitateur est coupable partout où il se produit et quelque soit la religion de celui qui s'y livre. La société capitaliste s'est produite partout où il y a de la civilisation ; elle a forcément précédé la future société socialiste. Mais l'honneur ou la responsabilité de cette situation n'appartient pas aux juifs, car la ploutocratie s'est développée en Angleterre et aux Etats-Unis par le fait des protestants et des catholiques.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas en France de grands établissements financiers, industriels et commerciaux qui appartiennent à d'autres qu'aux juifs ? Les capitalistes juifs, en tout cas, n'asservissent que les ouvriers, tandis que les autres, comme à Montceau-les-Mines asservissent à la fois le corps et la conscience des ouvriers. (Très bien à gauche.)

Jules Guédo. — Il y a des castes dans la race juive.

M. Naquet. — Il y a des banquiers, des commerçants, des philosophes ; mais il y a aussi des ouvriers pauvres.

Il ne faut pas faire un reproché aux juifs d'obtenir les premiers numéros aux concours pour les écoles et les administrations.

Il serait honteux de ramener des querelles religieuses ou des luttes de races. Il y a des juifs considérés comme plaidant pro domo. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

On dit aussi : les juifs ne sont pas des Français ! Il est juste de reconnaître qu'ils ne sont pas entièrement français, mais ils sont citoyens. Mais à quel est en fait la synagogue et le synagocène ? C'est ce qui explique que le gouvernement ait choisi un grand nombre de ses fonctionnaires parmi les protestants et les juifs.

M. Delpuch explique au milieu des cris de l'extrême gauche, qu'après avoir été élu député, il a obtenu un congé renouvelable.

Viviani. — Je constate que M. Mirman se voit refuser le congé qu'on accorde à M. Delpuch.

Réponse de M. Fournier

M. Poincaré répond qu'en ce qui concerne les instituteurs, il a trouvé qu'on avait interposé trop largement la loi, et il a fait cesser cet état de choses, qui lui semblait irrégulier. Quant au cas de M. Delpuch il est dit, révoqué à la loi de 1889.

## VOTE

L'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement est adopté par 351 voix contre 236.

MM. Viviani et d'Hugues avaient proposé un ordre du jour constatant que le Gouvernement a deux poids et deux mesures.

La séance est levée à 6 h. 12.

## PHYSIONOMIE DE LA SEANCE

La séance d'aujourd'hui avait attiré à la Chambre un nombre de curieux aussi considérable que la séance de samedi. M. Naquet a été écouté dans un profond silence.

On écoute en lui un conférencier qui traite le côté historique et économique de ce qu'on a voulu faire une question juive.

Il explique que l'antisémitisme est un phénomène social ; il le qualifie de général ce qui est inexact.

M. Naquet prend la querelle actuelle entre les capitalistes et les différentes religions pour une querelle sérieuse reposant sur des faits.

Que l'antisémitisme ait existé au Moyen-âge, au temps où la lutte des classes n'était guère apparente, c'est exact ; la lutte entre races ayant chaque une religion propre existait très âpre.

M. Naquet indique très clairement cette lutte entre chrétiens et juifs, au moyen-âge et il montre bien la part que les catholiques et les juifs ont prise au développement de l'usure.

Des conditions historiques ont simplement donné aux juifs plus de facilités pour l'usure dont profitaient d'ailleurs les chrétiens.

Les serfs comme les petits du Moyen-âge tuaient du reste aussi bien les usuriers chrétiens que les usuriers juifs ; la lutte de races s'exerçait déjà comme aujourd'hui si l'on pillait la maison de la rue Lafitte ou pillait aussi le Crédit Lyonnais.

M. Naquet montre aux applaudissements de l'extrême gauche, dans cette haine que l'on cherche à faire renaitre entre chrétiens et juifs ce ne sont que les misérables comme en Russie, en Autriche ou aux Etats-Unis qui auraient à en souffrir.

M. Naquet fait alors de la critique inspirée directement de Marx et de Guesde.

L'aristocratie financière n'est pas la création artificielle de quelques cerveaux humains, mais la conséquence nécessaire de notre ordre social. La société capitaliste s'est produite partout où il y a de la civilisation et avec toutes les races. Elle a forcément précédé la future société socialiste.

Mais l'honneur ou la responsabilité n'appartient pas aux juifs, car la ploutocratie s'est développée en Angleterre et aux Etats-Unis par le fait des protestants et des catholiques.

Et il montre les juifs aussi bien socialistes qu'opportunistes et réactionnaires.

Et dans l'asservissement capitaliste, les patrons catholiques ont la palme, car les capitalistes juifs n'asservissent que le corps tandis que les capitalistes chrétiens asservissent à la fois le corps et la conscience des ouvriers.

Cette critique qui écrase la droite et le centre soulève des applaudissements sur les bancs des socialistes.

A l'extrême gauche, on a la bouche le nom de Dreyfus comme traitre à la patrie. M. Naquet répond par Franquetin le héros de 1870 et s'écrie aux applaudissements de l'extrême gauche que « si la gloire est personnelle, le crime aussi est personnel. »

M. Naquet conclut justement en demandant que l'on réponde par le dédain à l'égard de l'antisémitisme, qui est une erreur historique et économique.

En somme le discours Naquet a été très écouté et à part quelques erreurs de détail, c'est une excellente réfutation de ce qui sert de base à la campagne de MM. Drumont et consorts. Cette réfutation ne pourra être remise que par les socialistes.

Ceux-ci lui ont prouvé par leur attention et leurs applaudissements.

M. Naquet en demandant de répondre par le dédain à la querelle de races ou de religions laissait la question capitaliste en dehors ou plutôt ne permettait pas aux socialistes de s'élever contre l'agio à quelque race ou nationalité qu'appartiennent les agioteurs.

Cette lacune qu'un socialiste seul pouvait combler, M. Rouanet s'est chargé d'ailleurs de la combler par son ordre du jour.

Le ministre n'a été sauvé qu'à une très faible majorité.

Ce vote signifie qu'il y a à la Chambre 209 opportunistes et réactionnaires qui refusent de réprimer les manœuvres criminelles et les agiotages de la féodalité capitaliste.

## LE SENAT

Paris, 27 mai. — La séance est ouverte à 3 heures 5 minutes.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de la commission d'inspection de la Haute-Cour en remplacement de M. Merlin, décédé.

M. le Président. — Le Sénat a décidé à sa dernière séance qu'il fixerait aujourd'hui la date de la discussion de l'interpellation de M. de l'Angle Beaumanoir.

M. Hanotaux. — Si le Sénat n'y voit pas d'opposition, le goussier sera accepté à la discussion de l'interpellation pour vendredi. (Assentiment.)

M. Ernest Hamel dépose un projet de résolution tendant à la nomination de trois commissions spéciales chargées d'étudier : la réforme administrative, 2 la réforme judiciaire, 3 la réforme de l'administration fiscale.

M. Trarieux dépose un projet de loi tendant à modifier l'article 174 du code d'instruction criminelle relatif à l'appel des jugements de simple police.

La proposition Bérenger

L'ordre du jour appelle la